



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de RAUCOULES, régulièrement convoqué par M. Bernard SOUVIGNET, Maire, s'est réuni à la mairie.

Date de convocation : 26/02/2026

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Marie-Christine PATOILLARD, Jacki BRUN, Denis CURSOUX, Estelle ALLEMAND,, Marie-Lise MASSON, Lionel CHARRAS.

Était excusé et avait donné pouvoir : Laëtitia BASTIN donne pouvoir à Bernard SOUVIGNET, Aline PICHON donne pouvoir à Jean TEYSSIER, Martine PAILLET donne pouvoir à Jean-Marc TOURON.

Absents : Pierre Henri MANIOULOUX, Pierre PLATON, Mégane EMONET

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de votes : 12

La séance ouverte, Mme Estelle ALLEMAND, a été désignée secrétaire de séance.

Le PV du 03 février 2026 sera adopté à la prochaine séance.

DELIBERATIONS

1- Approbation des comptes financiers uniques

CFU budget général :

	Résultat reporté	Opérations de l'exercice	TOTAL	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT dépenses ou déficit	52 629.18	926.762.51	979 391.69	
FONCTIONNEMENT recettes ou excédent		1 068 881.52	1 068 881.52	89 489.83
INVESTISSEMENT dépenses ou déficit		2 892 724.89	2 892 724.89	
INVESTISSEMENT recettes ou excédent	8 789.10	2 450 352.68	2 459 141.78	- 433 583.11
TOTAL				- 344 093.28

CFU Lotissement Les Lardons

	Résultat reporté	Opérations de l'exercice	TOTAL	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT dépenses ou déficit		97 726.02	97 726.02	
FONCTIONNEMENT recettes ou excédent		97 726.02	97 726.02	-
INVESTISSEMENT dépenses ou déficit	97 726.02	97 726.02	195 452.04	
INVESTISSEMENT recettes ou excédent		97 726.02	97 726.02	- 97 726.02
TOTAL				- 97 726.02

CFU Lotissement de Peyre Grosse

	Résultat reporté	Opérations de l'exercice	TOTAL	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT dépenses ou déficit	4 118.46	35 170.82	39 289.28	
FONCTIONNEMENT recettes ou excédent		39 289.14	39 289.14	- 0.14
INVESTISSEMENT dépenses ou déficit	32 377.77	-	32 377.77	
INVESTISSEMENT recettes ou excédent		32 377.77	32 377.77	-
TOTAL				- 0.14

CFU Lotissement de Martinet

	Résultat reporté	Opérations de l'exercice	TOTAL	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT dépenses ou déficit		235 916.70	235 916.70	
FONCTIONNEMENT recettes ou excédent		250 071.97	250 071.97	14 155.27
INVESTISSEMENT dépenses ou déficit		396 275.42	396 275.42	
INVESTISSEMENT recettes ou excédent		445 425.89	445 425.89	49 150.47
TOTAL				63 305.74

CFU Lotissement du Plateau de Ribeyre

	Résultat reporté	Opérations de l'exercice	TOTAL	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT dépenses ou déficit		165 259.79	165 259.79	
FONCTIONNEMENT recettes ou excédent		165 259.79	165 259.79	-
INVESTISSEMENT dépenses ou déficit		310 759.75	310 759.75	
INVESTISSEMENT recettes ou excédent		444 721.42	444 721.42	133 961.67
TOTAL				<u>133 961.67</u>

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE les Comptes Financiers Uniques 2025 des budgets Commune, Lotissements Les Lardons, de Peyre Grosse, de Martinet et Du Plateau de Ribeyre.

- DONNE pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution des présentes délibérations.

2- Affectation de résultat

Après présentation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de la façon suivante :

résultat de fonctionnement	
A. résultat de l'exercice	+142 071.01 €
B. résultats antérieurs reportés	- 52 629.18 €
C. résultat à affecter	+ 89 441.83 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 433 583.11€
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	181 438.51€
F. Affectation en réserves R1068 en investissement	+ 89 489.83 €
G. Report en fonctionnement R002	0.00 €
H. Report en investissement R001	- 433 583.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de reporter les résultats du budget principal tel que présenté.

3- Vote des taux d'imposition 2026

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Il est proposé de maintenir le taux de 2025 des trois taxes directes locales pour 2026 :

TH : 18.20 % TFB : 37.92% TFPNB : 70.68 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE d'appliquer les taux de fiscalité tels qu'exposés ci-dessus pour 2026.

4 – Vote des budgets 2026

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 de la commune. Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 623 340.00 €

Recettes : 623 340.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 142 783.82 €

Recettes : 1 142 783.82 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Budget Primitif 2026 du budget de la commune

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 du « Lotissement Les Lardons ». Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 97 736.02 €

Recettes : 97 736.02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 195 457.04 €

Recettes : 195 457.04 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Budget Primitif 2026 du « Lotissement Les Lardons » au niveau du chapitre.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 du « Lotissement « De Martinet ». Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 413 609.32 €

Recettes : 413 609.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 442 777.79 €

Recettes : 442 777.79 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Budget Primitif 2026 du « Lotissement De Martinet » au niveau du chapitre.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 du « Lotissement « Du Plateau de Ribeyre ». Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 270 797.23 €

Recettes : 270 797.23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 297 351.90 €

Recettes : 297 351.90 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Budget Primitif 2026 du « Lotissement Du Plateau de Ribeyre » au niveau du chapitre.

5 – Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

16- Questions diverses

1. M le Maire informe le conseil municipal avoir reçu la candidature de Johann VERICEL pour l'annonce job d'été.
2. Le foot et la pétanque demandent l'amélioration de l'éclairage du stade, une fois le chiffrage établi, il sera sollicité une subvention de la Région.
3. Les compromis du dernier lot de Peyre grosse et du lot 2 du lotissement de Martinet ont été signés avec deux jeunes couples dont un avec 2 enfants.

La séance est levée à 23h00.

Signature du secrétaire
Estelle ALLEMAND



Signature du Maire
Bernard SOUVIGNET

